

**EXTRAIT DU REGISTRE**

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 avril 2016

**COMMUNE DE LA
BARBEN****DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE**-----
**ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE**-----
*République française
Liberté, égalité, fraternité***Délibération N° 27-2016**

Nombre de membres	
En exercice	14
Nombre de membres	
Présent	9
Nombre de membres	
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
15/04/2016

---0000000---

L'an deux mille seize et le vingt du mois d'avril à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. PROOT Alain, Mme Sandrine TUR, Mme Anna GOURLIA, Mme Eva PLANES, Mme Madeleine CHAUMARD, et Mme Maria Fernanda RUALT, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Nicolas VIROLLE à Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. MOLL Ulrich à Mme Sandrine TUR, M. Gauthier AMALRIC à Monsieur ARRIVE Christian

Absent: M. Gilles SAUVAJOL

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

Objet : Création et réalisation d'une Madone – demande d'une subvention – Réserve Parlementaire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29;
VU les crédits inscrits au budget 2016 ;

CONSIDERANT que les parlementaires disposent d'une enveloppe budgétaire, appelée plus communément « réserve parlementaire », qui leur permet d'accorder des subventions exceptionnelles pour certains événements locaux.

CONSIDERANT que la Commune a pour projet de réaliser une madone en marbre de Carrare pour un montant de 21 000 €.

CONSIDERANT que la commune peut prétendre à un financement au titre de la Réserve Parlementaire et conformément au plan de financement prévisionnel, ci-dessous :



COUT HT		FINANCEMENTS		
			Subvention sollicitée	taux (%)
21 000,00 €	Département	- €	-	
	Région		-	
	Communauté		-	
	Etat:		-	
	Autre(s)		-	
	Réserve parlementaire	10 500,00 €	50,00	
	Autofinancement commune	10 500,00 €	50,00	
TOTAL HT	21 000,00 €	TOTAL FINANCEMENTS	21 000,00 €	100,00

Le Conseil Municipal

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE le projet de réalisation d'une Madone en marbre pour un montant prévisionnel de 21 000 € HT ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur GAUDIN Jean-Paul, Sénateur des Bouches-du-Rhône, au titre de la réserve parlementaire, une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 500.00 euros en vue d'assurer pour partie, le financement de l'opération désignée ci-dessus.

Article 3 : DIT que les crédits seront inscrits au budget principal de la commune;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.
Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 22 avril 2016

Le Maire



Christophe AMALRIC